Mail: scol.these.pharma@u-paris.fr



PROCÉDURE POUR LA SOUTENANCE DE THESE DU DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Pour soutenir la thèse du diplôme d'Etat, l'étudiant doit être inscrit en année de thèse au titre de l'année universitaire. Il est permis de soutenir jusqu'au 31 décembre suivant la fin de l'année universitaire d'inscription. Exemple : Pour une inscription en 2022/23, la soutenance est possible jusqu'au 31 décembre 2023.

Composition du jury de soutenance :

(Article 24 de l'Arrêté du 8/04/2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie)

« Le jury, désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, comprend au moins trois membres, dont le directeur de thèse : — un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, président ; — deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée. Deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie. … »

Le **directeur de thèse** est la personne assurant la conduite effective de la thèse (pharmacien d'officine, praticien hospitalier, chercheur, enseignant-chercheur, etc.). Il ne peut pas être président du jury, ni le responsable de la thèse.

Le **responsable de la thèse** est un enseignant de la Faculté de Pharmacie de Paris assurant la conformité du sujet de thèse et du manuscrit par rapport aux objectifs pédagogiques de la thèse.

Le **président du jury de thèse** est un enseignant-chercheur statutaire ou associé de la Faculté de Pharmacie de Paris, Professeur ou Maître de conférences titulaire de l'HDR.

Constitution du dossier de soutenance

Une fois la date de soutenance fixée en accord avec les membres du jury, l'étudiant doit constituer le dossier suivant et :

- Déposer sur moodle :
- 1) L'accord de soutenance signé par le responsable de la thèse,
- 2) L'acceptation de sujet signé par le responsable de la thèse, le directeur de thèse et l'étudiant
- 3) Un certificat de scolarité de l'année universitaire en cours
- 4) La photocopie de la première et dernière page de couverture de la thèse,
- 5) Le formulaire d'enregistrement de thèse complété,
- Déposer ou envoyer par voie postale au service de la scolarité (avant la soutenance) :
- 6) Un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois,
- 7) Deux exemplaires de la thèse thermocollée (pas de brochure à spirale)

Ces documents doivent être déposés <u>au minimum 14 jours</u> (ouvrés hors période de vacances) avant la date de soutenance.

L'étudiant peut réserver une salle à la Faculté de Pharmacie de Paris en faisant une demande à reservation-salles@pharmacie.parisdescartes.fr